



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Procurations
27	20	5

Date d'affichage : 9/07/2021
Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 09/07/2021

Étaient présents : Rémy ANDRIN, Jocelyne HUMBERT, Christelle LEPEZEL, Christian GAGNEUX, Elise RONDEAU, Joël PARROT, Aline LEMAIRE, Daniel BRIZION, Emmanuel BERTOLINI, Mickaël BOURGON, Sylvie SCHMIT, Eric PORCHON, Emmeline HUMBERT, Norbert DELAHAYE, Fabien GOUTELLE, Guillaume BOUVIER-PEYRET, Adrien PRESSINI, Anne BOIS, Muriel FABE, Pascal HUMBERT.

Étaient absents : Céline COPPEY, Charlène HENRY, Blandine BESTEL, Jérôme MARCHETTI, Lauren JESTIN, Cathie ALEXANDRE, Marie-Françoise LECLERC.

Procurations : Céline COPPEY à Mickaël BOURGON, Jérôme MARCHETTI à Emmanuel BERTOLINI, Lauren JESTIN à Rémy ANDRIN, Cathie ALEXANDRE à Emmeline HUMBERT, Marie-Françoise LECLERC à Adrien PRESSINI.

Secrétaire de séance : Joël PARROT.

1 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE LA RUE FRANCOIS DENIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 9 juin 2021, la procédure de passation du marché référencé MAPA 2021-2 relatif aux travaux d'enfouissement des réseaux secs de la rue François Denis a été déclarée infructueuse.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle consultation a été lancée le 18 juin 2021 pour une remise des offres le 2 juillet 2021. Pour rappel, le montant du projet validé par le Conseil Municipal est de 100 043,14 € HT (hors travaux Enedis).

A l'issue de cette consultation, 6 offres ont été réceptionnées. La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 7 juillet 2021 afin de procéder à l'examen des offres.

L'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre – le BE Techni'Conseil – a abouti au classement suivant :

Candidat	Classement	Montant HT de l'offre après négociation
SPIE	N° 1 ex-aequo	136 426,32€
GEPELEC	N° 1 ex-aequo	138 414,28 €
Electrolor	N°3	139 983,06 €
INEO	N°4	151 125,40 €
LACIS	N°5	145 691,80 €
MTP	N°6	153 715,65 €

Il est précisé que ces montants incluent les travaux à la charge d'ENEDIS, estimés à 23 000€ HT. Pour rappel, une convention de groupement de commandes a été passée avec ENEDIS pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable sur le classement établi par le maître d'œuvre et propose de retenir l'offre ayant obtenu la meilleure note au critère prix parmi les 2 offres classées premières ex-aequo, soit l'entreprise SPIE pour un montant de 136 426,32 € HT.

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à retenir l'offre ci-dessus ayant obtenu la meilleure note, conformément au rapport d'analyse des offres, et de procéder à l'attribution du marché de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à **l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**,

DECIDE D'ATTRIBUER le marché d'enfouissement des réseaux secs de la rue François Denis à l'entreprise SPIE pour un montant de 136 426,32 HT,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Primitif de la Ville,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

2 - CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

DECIDE de recourir à un contrat d'apprentissage

AUTORISE l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Service technique (espaces verts) - Mairie d'ETAIN 55400	Espaces Verts- Paysagiste	CAPa (Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole)	Un an

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec l'organisme de formation.

3 - CREATION D'UN CHEMIN DE DEVIATION ROUTE DU HAUT BOIS : CONVENTION D'OCCUPATION SNCF RESEAU/VILLE D'ETAIN

Monsieur le Maire rappelle aux élus le projet de création d'une voie de déviation route du Haut Bois décidé par le Conseil Municipal dans le cadre de l'opération de suppression de PN 121 et sécurisation du PN 120 menée par la SNCF.

Il rappelle également que par délibération du 7 octobre 2020, le Conseil Municipal a autorisé les échanges de terrain entre la commune, le propriétaire privé M. VIJVERBERG et la CCPE pour mener à bien ce projet.

Les travaux qui auraient dû débuter fin 2020 ont été repoussés dans l'attente de l'autorisation de SNCF réseau concernant l'utilisation par la commune d'un terrain d'une superficie de 717 m2 cadastré sous le n°65 de la section Z et lui appartenant (voir plan joint).

Le projet de convention d'occupation permettant à la commune de réaliser la création du chemin de déviation sur la propriété de SNCF réseau a été réceptionné en mairie le 30 juin (voir annexe ci-jointe). Cette convention sera établie pour une durée de 25 ans et n'est pas soumise à redevance.

Afin de permettre d'avancer sur ce projet, le Conseil Municipal est invité à approuver cette convention et à en autoriser la signature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à **l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

APPROUVE la mise en place de la convention d'occupation entre SNCF Réseau et la ville d'ETAIN dans le cadre de la réalisation du chemin de déviation route du Haut Bois

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention.

4 - ADHESION DE LA COMMUNE DE COLMEY FLABEUVILLE A LA SECTION EAU POTABLE DU SIEP

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de la commune de Colmey Flabeuville d'adhérer à la section eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

DECIDE D'APPROUVER l'adhésion de la Commune de Colmey Flabeuville à la section eau potable du SIEP.

5 - ADHESION DE LA COMMUNE DE PETIT FAILLY A LA SECTION EAU POTABLE DU SIEP

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de la commune de Petit Faily d'adhérer à la section eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

DECIDE D'APPROUVER l'adhésion de la commune de Petit Faily à la section eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes.

6 - ADHESION DU SYNDICAT DES EAUX ET ASSAINISSEMENT DES CITES DE DONCOURT ET BASLIEUX A LA SECTION EAU POTABLE DU SIEP

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande du Syndicat des Eaux et Assainissement des Cités de Doncourt et Baslieux d'adhérer à la section eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

DECIDE D'APPROUVER l'adhésion du Syndicat des Eaux et Assainissement des Cités de Doncourt et Baslieux à la section eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

Le Maire
Rémy ANDRIN